





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-373**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172511-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : GRILLE PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction de la Gestion des Effectifs, des  
Recrutements et des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : GRILLE PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique du Conservatoire de musique et de danse Darius Milhaud pour l'année scolaire 2015-2016.

**1/ le projet d'établissement :**

Les missions du Conservatoire sont multiples, s'appuyant sur des méthodes conformes au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, et s'efforçant de prendre en compte les plus récentes conceptions dans ce domaine, se voulant à la fois généreuses et exigeantes :

- favoriser l'éveil des enfants à la musique et à la danse, développer une pratique musicale et chorégraphique vivante, afin de contribuer efficacement à l'éclosion de vocations professionnelles ou à la formation d'amateurs
- constituer, en collaboration avec tous les autres organismes compétents, un noyau dynamique de la vie musicale et chorégraphique locale dans les domaines de la diffusion et de la création,
- être un véritable centre de ressources pour la Communauté du Pays d'Aix, en facilitant les échanges pédagogiques entre les écoles de musique qui y sont rattachées.

Dans le cadre de son projet pédagogique, le Conservatoire Darius Milhaud a choisi de développer une offre la plus large possible, tant au niveau des disciplines dont il propose l'enseignement qu'en ce qui concerne les conditions d'accès (les tarifs d'inscription et de scolarité sont aussi bas que possible, de façon à ne pas constituer un obstacle, et sont adaptés

aux situations les plus difficiles par des systèmes d'exonération et de bourses).

Les disciplines enseignées sont très nombreuses et couvrent à peu près tout le champ des possibilités actuelles. L'accès à l'établissement se fait par voie de concours pour les étudiants non débutants, mais il est très ouvert pour ceux qui veulent tenter une première approche, y compris à l'âge adulte.

Le programme comprend des cycles d'études, des formules destinées à l'éveil et à l'initiation préalable au 1<sup>o</sup> cycle, des départements pédagogiques (formation et culture musicales, écriture, analyse, histoire de la musique, instruments polyphoniques etc.). Les orchestres et les chorales sont aussi un élément fondamental de la vie musicale ou chorégraphique dans la mesure où elle initie les élèves au travail en équipe en décloisonnant les pratiques.

Le projet de l'établissement intègre l'enseignement instrumental, les pratiques collectives, l'enseignement théâtral, la formation et la culture musicale, l'enseignement chorégraphique et les cycles d'études.

## 2/ les dotations pour l'année 2015-2016

L'augmentation globale est estimée à 1 % entre le budget consommé de 2014-2015 et la dotation 2015-2016. Les trois facteurs conjugués à mettre en évidence sont :

- l'augmentation mécanique des salaires moyens avec le GVT (glissement vieillesse technicité),
- le délai de carence avant déclenchement d'un remplacement s'effectue en dessous de 8 jours francs d'absence de l'agent titulaire du poste, afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Cette disposition a aussi pour conséquence de maîtriser la masse salariale.
- la configuration du Conservatoire à rayonnement départemental qui permet désormais de proposer des activités dans un espace de 7000 m<sup>2</sup>.

## GRILLE PEDAGOGIQUE 2015-2016 : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

		Dotation 2013-14	Consommé 2013-14	Ecart 2013-14	Dotation 2014-15	Consommé 2014-15	Ecart (*) 2014-15	Proposition dotation 2015-16
NON- ENSEIGNANTS	T	761 997	724 951	-37 046	733 650	798 970	65 320	806 960
	NT	51 502	85 952	34 450	86 378	84 420	-1 958	85 264
	ST	813 499	810 903	-2 596	820 028	883 390	63 362	892 224
ENSEIGNANTS	T	2 755 705	2 852 977	92 272	2 887 213	2 807 223	-79 990	2 835 295
	NT	398 607	410 513	11 906	415 439	457 770	42 331	462 348
	ST	3 154 312	3 263 490	109 178	3 302 652	3 264 993	-37 659	3 297 643
Jurys de concours		8 835	123 970	115 135	125 458	90 427	-35 031	91 331
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 976 646</b>	<b>4 198 363</b>	<b>221 717</b>	<b>4 248 138</b>	<b>4 238 810</b>	<b>- 9 328</b>	<b>4 281 198</b>

T : Titulaire – NT : non-titulaires – ST : sous-total

(\*) : les signes positifs expriment un besoin de budget supplémentaire et les négatifs une économie budgétaire.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires du 1er septembre 2015 et au 31 août 2016 pour un coût de **892 224 €** (huit cent quatre vingt douze mille deux cent vingt quatre euros)
- **DECIDER** la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants titulaires du 1er septembre 2015 et au 31 août 2016 pour un coût de **2 835 295 €** (deux millions huit cent trente cinq mille deux cent quatre vingt quinze euros),

- **DECIDER** la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants non-titulaires du 1er septembre 2015 et au 31 août 2016 pour un coût de **462 348 €** (quatre cent soixante deux mille trois cent quarante huit euros)

- **DECIDER** la reconduction de l'enveloppe permettant l'organisation des jurys de concours du 1er septembre 2015 et au 31 août 2016 pour un coût de **91 311 €** (quatre vingt onze mille trois cent trente et un euros),

Sachant que les dépenses visant à l'ensemble des opérations s'élèvent à **4.281.198 €** (quatre millions deux cent quatre vingt un mille cent quatre vingt dix huit euros) toutes charges comprises pour l'année scolaire 2015-2016, réparties comme suit :

- du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de **1.427.066 €** (un million quatre cent vingt sept mille soixante six euros) au budget de la Ville Chapitre 923-1164131,

- du 1er janvier 2016 au 31 août 2016 pour un montant de **2.854.132 €** (deux millions huit cent cinquante quatre mille cent trente deux euros) à prévoir au budget primitif 2016.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

